



# **Mode de qualification 2023**

Pour les championnats vaudois,  
romands et suisses en  
gymnastique artistique féminine

Édition novembre 2022

## **GYMVAUD**

Association Cantonale  
Vaudoise de Gymnastique

## 1. CHAMPIONNAT VAUDOIS

Si un championnat vaudois n'est pas organisé, la règle suivante s'applique pour déterminer la championne vaudoise :

- En PP :
  - Addition des totaux des deux meilleurs résultats parmi 3 compétitions (Neuchâtel, Genève et Championnat romand par équipe & par engins).
- Dès P1 :
  - Addition des totaux des deux meilleurs résultats parmi la liste des compétitions qualificatives au CSJ de la FSG (classement national).
- Une « cérémonie » de remise de médailles sera organisée en conséquence en collaboration entre les clubs (visites dans les clubs ou entraînement-cérémonie en commun)

## 2. CHAMPIONNAT ROMAND

### 2.1 Championnat romand individuel

Selon les critères fixés par la Commission de Gymnastique Artistique Romande (CGAR), la règle suivante s'applique pour déterminer la championne romande de chaque catégorie :

- Concours du Championnat genevois

La CGAR gère et organise l'éventuelle remise de médailles en conséquence, en collaboration avec les clubs et les associations cantonales.

### 2.2 Championnat romand par équipe & par engins

Si un championnat romand par équipe organisé, les équipes vaudoises seront déterminées selon le classement par chaque catégorie comme suit :

- Classement du championnat vaudois (voir ci-dessus ; en PP, il sera uniquement tenu compte des concours de Neuchâtel et Genève)

L'ACVG inscrira et financera d'office une équipe dans chaque catégorie (sous réserve de suffisamment de gymnastes pour former une équipe). D'éventuelles équipes supplémentaires (en fonction du nombre de gymnastes par catégorie) pourront être inscrites et financées d'entente entre les clubs et l'ACVG.

Les gymnastes qui ne seraient pas retenues pour une équipe peuvent être inscrites individuellement via leur société (justaucorps de société) ou dans des équipes « intercantionales » (justaucorps à définir).

Dans le cas où les gymnastes représentent le canton (concourent sous « Vaud »), elles portent le justaucorps de l'ACVG.

L'encadrement (coaching) et la logistique (informations, convocations, etc.) des équipes vaudoises lors de la compétition se fait d'entente entre les clubs et l'ACVG.

### 3. CHAMPIONNATS SUISSES

#### 3.1 Junior & Elite/Amateur

Le règlement de qualification aux championnats suisses est fixé par la Fédération Suisse de Gymnastique qui détermine une liste de compétitions qualificatives chaque année.

La FSG établit un classement national sur la base des **deux meilleures compétitions qualificatives** par catégorie.

Le nombre de places disponibles pour les concours varie d'une catégorie à l'autre et est fixé par la FSG.

Les gymnastes figurant dans les places qualificatives sont évidemment qualifiés et seront inscrite par l'ACVG après confirmation de la société.

Si un contingent de places est attribué à l'ACVG, celle(s)-ci est(sont) attribuée(s) selon la règle suivante :

- Classement du Championnat Vaudois

Si des désistements ont lieu, c'est les viennent-ensuite, selon le Classement du Championnat Vaudois, qui seront appelées.

#### 3.2 Equipes

Pour 2023, il y a une équipe en Ligue nationale C, inscrite et financée par l'ACVG.

La sélection des gymnastes composant l'équipe vaudoise fait partie d'un projet annuel. Un planning de sélection et entraînements est établi chaque année par la/les personne(s) en charge du projet (déterminé-e-s en commission GAF).

Les gymnastes représentant le canton portent le justaucorps, le training et le t-shirt de l'ACVG. L'encadrement porte le training et le polo de l'ACVG. La gestion de ces tenues est à organiser entre la/les personne(s) en charge du projet et l'ACVG.

L'encadrement (coaching) et la logistique (informations et RDV) des équipes vaudoises lors de la compétition se fait d'entente entre les clubs et l'ACVG.

Une deuxième équipe vaudoise pourrait être inscrite en Ligue nationale C. Celle-ci s'inscrit dans un projet de développement et serait financée par l'ACVG.

### 4. DISPOSITIONS FINALES

Pour toutes questions ou remarques, veuillez-vous adresser à Doris Penna Corda ([doris.penna@acvg.ch](mailto:doris.penna@acvg.ch)) ou Youssef Jihad ([youssef.jihad@acvg.ch](mailto:youssef.jihad@acvg.ch)).

Le présent règlement est considéré comme lu et approuvé par les représentants des sociétés membres de l'ACVG.